

**ACCORD PLAN DE CARRIERE  
SERVICE EXPEDITION**

Suite à l'accord modernisation du 5.07.2002 - le plan de carrière du service EXPEDITION se déroulera de la façon suivante :

	<b>EXPEDITIONNAIRES CONDUCTEURS SITMA PUPITREURS</b>
<b>Embauche Nomination</b>	<b>154</b>
<b>+ 2 ans</b>	<b>186</b>
<b>+ 5 ans</b>	<b>201</b>
<b>+ 10 ans</b>	<b>205</b>
<b>+ 15 ans</b>	<b>212</b>
<b>+ 18 ans</b>	<b>214</b>
<b>+ 20 ans</b>	<b>216</b>
<b>+ 23 ans</b>	<b>218</b>
<b>+ 25 ans ou 55 ans</b>	<b>222</b>

- Au **1<sup>er</sup> MARS 2005, à 52 ANS**, attribution de 5 points supplémentaires dans la limite du coefficient le plus élevé, soit à terme, le coefficient 222.

La mise en place de la grille unique ne change en rien les conditions d'accès aux différents postes de travail du service. Elle reconnaît simplement l'aptitude de chacun à tenir ces postes de travail.

Pour atteindre la grille unique ci-dessus, le calendrier mis en place est le suivant :

- Au **1<sup>er</sup> MARS 2004**, revalorisation de l'ensemble de la grille de 3 points sauf le coefficient d'embauche qui reste le coefficient 154
  
- Au **1<sup>er</sup> MARS 2005** revalorisation tous les ans de 2 points de chaque coefficient (sauf le coefficient d'embauche 154) à concurrence des coefficients de la grille ci-dessus.

Veurey, le 16 décembre 2003